

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 FÉVRIER 2019 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 14 février 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 21 février 2019 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Aline LEBREF, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Jacqueline MALOCHET, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Olivier CHAMBON à Marcel BARGEON
Gérard GRILLE à Daniel BERTHUCAT
Jean-Louis GADOUX à Aline LEBREF
Bernard VIGNAUD à Patrick SOLEILLANT
Pépita RODRIGUEZ à Tony BERNARD
Philippe OSSEDAT à Frédérique BARADUC
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Paul SABATIER à Marie-Noëlle BONNARD
Benoit GENEIX à Farida LAÏD
Thierry DEGLON à Jacqueline MALOCHET
Claude GOUILLON-CHENOT à Stéphane RODIER
Françoise KORZCENIUK à Thierry BARTHELEMY

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : André IMBERDIS, Ghislaine DUBIEN, Béatrice ADAMY, Jany BROUSSE, Carine BRODIN, Didier CORNET.

Conseillère suppléante ayant voix délibérante : José MONRUFFET, Sylvie CHAUNY, David POMMERETTE.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN
SUR LE CENTRE ANCIEN DE THIERS**

Rapporteur : Tony BERNARD, Président

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

40

Suppléants ayant voix
délibérantes :

3

Conseillers représentés :

12

Total votants :

55

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi N° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,
Vu l'arrêté du 15 septembre 2014 portant approbation du règlement général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine relatif au Nouveau Programme National de Renouveau Urbain en vue de la signature par l'ANRU des contrats de ville et des protocoles de préfiguration des projets,
Vu le décret N° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,
Vu la délibération du 22 juin 2015 du Conseil Communautaire approuvant le contrat de ville et le projet de protocole de préfiguration de renouvellement urbain pour le quartier centre ancien,
Vu la délibération N°8 du 21 septembre 2015 du Conseil Municipal de Thiers approuvant le contrat de ville et le projet de protocole de préfiguration de la convention de renouvellement urbain pour le quartier centre ancien,
Vu l'arrêté du 4 juillet 2018 portant approbation du règlement général de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine relatif au nouveau programme national de renouvellement urbain.
Vu la délibération n°07 du Conseil Municipal de la ville de Thiers du 01 octobre 2018,
Vu la délibération n° 20180920-13 du Conseil Communautaire du 20 septembre 2018, portant approbation du programme de renouvellement urbain, de la convention pluriannuelle et de la maquette financière contractuelle.

Considérant les modifications significatives de la maquette financière portant sur les priorités des actions à mener à court et moyen termes, en accord avec les représentants de l'Etat et de la Région, l'ensemble des aménagements vont bénéficier de 80% de subventions et 85 % des équipements vont bénéficier en moyenne de 68% de subventions.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à la majorité :

- **Approuve** une délibération rectificative portant sur une nouvelle maquette financière,
- **Approuve** le programme de renouvellement urbain tel qu'il a été élaboré suites aux études : du protocole, d'OPAH-RU, menées en partenariat avec les principaux partenaires de Thiers Dore et Montagne (TDM) et de la Ville qui ont suivi le contrat de ville,
- **Autorise** le Président à signer une convention pluriannuelle avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine ou son représentant ainsi que tout document se rapprochant à la présente décision et solliciter toute subvention liée à ce projet auprès des financeurs.

TOTAL VOTANTS : 55	Conseillers présents : 43	Représentés : 12	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 52	Pour : 48	Contre : 4 : Jacqueline MALOCHET – Farida LAÏD – Benoit GENEIX – Thierry DEGLON	

Abstentions : 3 : Stéphane RODIER – Hélène BOUDON – Claude GOUILLON-CHENOT

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

